

Le Marais Wiels : un étang nié

A un kilomètre de la gare du Midi, à Forest, sur l'ancien site des brasseries Wielemans Ceuppens, se trouve un espace naturel et sauvage, un étang et ses abords, nommé, depuis 2015 par les riverains, « le Marais Wiels ». Issu de travaux d'excavations pour la construction de bureaux en 2007, cette « chose » dont la renommée dépasse les frontières belges, ce bijou pour les uns, cette épine dans le pied ou ce trou de bombe pour les autres, n'a toujours aucune existence légale et est en danger.

Avant la construction de la ligne ferroviaire reliant Bruxelles à Nivelles, à la moitié du 19^{ème} siècle, la commune de Forest est très rurale et ses terrains en fond de vallée de la Senne sont marécageux.

Quelques dizaines d'années plus tard, les industries s'y installent en nombre.

Préalablement située au centre-ville, la brasserie Wielemans manque de place et aucune expansion n'est possible dans les petites ruelles serrées. En 1880, c'est à Forest, sur un vaste terrain marécageux peu onéreux, près du Pont de Luttre et de la voie ferrée idéale pour le transport, que les frères Wielemans installent leur entreprise brassicole.

L'accès à l'ingrédient principal de la bière, l'eau, y est facile. Elle se trouve sous la surface du sol. Un puits servira à approvisionner les installations en eau de grande qualité tandis que le reste du terrain sera construit.

L'entreprise est florissante jusqu'à ce que la désindustrialisation entraîne sa fermeture en 1988, année où le dernier brassin de la célèbre bière Wiel's est tiré.

Durant 20 ans, le site va rester à l'abandon, être livré au pillage et subir des dégâts des eaux.

En 2001, après une longue saga et suite à un partenariat privé-public, la Région devient propriétaire de deux des trois bâtiments classés en 1993 : le Blomme (nom de son architecte) actuellement occupé par le centre d'art contemporain WIELS, et le BRASS, centre culturel communal. Le troisième bâtiment (partiellement classé), le « Métropole », construit en 1892 par l'architecte Gédéon Bordiau, ainsi que le terrain de près d'un hectare, s'étendant du Brass au 386 avenue Van Volxem, deviendront, en 2003, propriétés des sociétés JCX Immo et CIT Blaton.

A cette époque, l'eau n'était pas encore visible ... si ce n'est dans les caves de chacun des bâtiments. C'est que le bas de Forest souffre de fréquentes inondations et ses caves sont humides.

En 2007, les travaux de fondations pour la construction d'immeubles de bureaux provoquent le percement de la nappe phréatique. En 2008, c'est la crise bancaire. Le marché des bureaux ne rapporte plus autant, les fonds manquent et le chantier est abandonné. La valeur 'logement' commence à primer sur la valeur 'bureau', le propriétaire en profite pour demander un changement d'affectation du sol dans le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol).

Le temps passe et une riche biodiversité s'installe. L'eau de la nappe phréatique et la pluie remplissent l'excavation, s'étendent à l'entière de la friche pour d'une flaque, devenir un plan d'eau qui sera appelé plus tard par ses riverains « le Marais Wiels ». L'eau libre et ses abords présentent, selon le naturaliste Léon Meganck qui réalisa un rapport en 2015 (1), la biodiversité d'un marais. Ce n'est donc pas un marais, c'est un plan d'eau accidentel mais naturel.

En 2016, JCX Immo introduit une demande de permis de construire 8 tours de logements de standing et un grand parking souterrain.

Les habitants, riverains, défenseurs de la biodiversité, amateurs d'urbanisme, habitants souffrant d'inondations ou ceux intéressés par la problématique des bassins versants solidaires, ceux et celles dénonçant la densité de population déjà très élevée ou souffrant du trafic incessant, ... montent au créneau contre le projet de 220 logements et 177 emplacements de parking faisant totalement disparaître ce plan d'eau qui aux yeux des propriétaires et de la Région n'existe pas. Pas plus que les 170 espèces (faune et flore) pourtant répertoriées à l'époque par des spécialistes sur le précieux site de Natagora : Observations.be. (2)

Le projet ne reçoit pas le permis.

Une version légèrement réduite est proposée en 2018 et ne reçoit toujours pas le soutien des habitants qui sont suivis par la majorité communale en place de l'époque. Le fonctionnaire-délégué régional en charge de délivrer ou non le permis, n'a pas de délai à respecter. En 2019, comme le projet, le temps est suspendu. Le Marais est toujours en danger, il n'existe toujours pas aux yeux du propriétaire et de la Région.

Ils sont de plus en plus nombreux à le connaître, à aimer s'y poser et profiter du calme et de la fraîcheur qui y règne. Mais ses abords sont crasseux.

C'est alors qu'apparaissent les Fé.e.s du Marais qui, tous les dimanches, lancent des « Crade Party »: des séances de nettoyage qui rassemblent des dizaines de citoyens et citoyennes, de tout âge, de partout en Belgique. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse une chaleur suffocante, les Fé.e.s sont là et dégagent une quantité incroyable de déchets. Elles entretiennent les arbres et arbustes, organisent des visites guidées et crient sur tous les toits : Sauvons le Marais Wiels ! (3)

Arrivent en 2020, la pandémie de Covid-19 et son confinement.

Le site du Marais Wiels se révèle être un endroit précieux dans une zone de carence en espaces verts, une zone d'aléa d'inondation élevé et une zone à très forte densité de population.

Suite à un accord politique entre le cabinet du Ministre-Président en charge de l'Aménagement du territoire Rudi Vervoort, le Secrétaire d'Etat à l'urbanisme, Pascal Smet, et le Ministre de l'Environnement, Alain Maron, la Région de Bruxelles-Capitale achète en mars 2021 le site en question dans le cadre du Plan de relance post-Covid avec pour objectifs annoncés : « Le projet régional comprend le maintien et l'aménagement d'une grande partie du « Marais Wiels » et potentiellement son utilisation comme « bassin d'orage à ciel ouvert », l'aménagement d'un espace vert ouvert de proximité adjacent au « Marais Wiels » par Bruxelles Environnement ainsi que le développement d'un programme de 70 à 80 logements moyens (et/ou sociaux) par Citydev.brussels. » (4). Le Métropole est inclus dans la vente.

Pour beaucoup, cela semble une victoire, « le Marais Wiels est sauvé » ! Que nenni !

Encore faudrait-il s'entendre sur ce qu'est le Marais Wiels ... car comment peut-on sauver le Marais Wiels (comme les ministres l'assurent) tout en y construisant 80 appartements ?

Pour les citoyen.ne.s qui depuis 2015 nomment le lieu Marais Wiels, il est évident que cette dénomination couvre l'entièreté du site (c'est-à-dire près d'un hectare) et non uniquement la zone d'eau libre. Le public ne peut ainsi que se méprendre et ne plus rien comprendre !

Une lenteur administrative qui profite au court-termisme politique ?

Il existe une réglementation pour protéger les plans d'eau de plus de 100 m².

Le point 0.4 du PRAS stipule : « Sont interdits, les actes et travaux amenant à la suppression ou à la réduction de la surface de plans d'eau de plus de 100 m² et les travaux amenant à la

suppression, à la réduction du débit ou au voûtement des ruisseaux, rivières ou voies d'eau ». (5)

Le hic ... c'est que le plan d'eau de près de 15 ans d'âge n'est pas encore reconnu comme plan d'eau dans l'Atlas du Réseau Hydrographique en cours d'élaboration. Cette reconnaissance lui conférerait une protection par le biais des interdictions et des restrictions figurant dans l'ordonnance du 16 mai 2019 relative à la gestion et à la protection des cours d'eau non navigables et des étangs (6). Pour que le Marais Wiels (qui fait bien plus de 100m2) bénéficie de cette protection, il devrait être désigné « étang régional » au sens de l'article 2,9° de cette ordonnance. Une fois cette désignation faite, le PRAS devrait l'inclure comme élément graphique « eau » dans sa carte des affectations. Second hic, le PRAS lui-même est également en cours de modification.

Ces deux processus prennent du temps, voire du retard en ce qui concerne l'Atlas. Certains se demandent en effet si Bruxelles-Environnement n'est pas contraint d'attendre les projets issus de l'accord politique pour déterminer les limites définitives du plan d'eau qui serait intégré, en mode réduit donc, dans l'Atlas du Réseau Hydrographique ... C'est que la Région, de son côté, avance dans ses projets d'aménagement (Beliris) (7) et de constructions (appartements et extension du Métropole) (Citidev) qui réduiraient en bonne partie l'étang existant et le mettrait en grand danger (assèchement nécessaire aux constructions, dépollution des sols (alors que la qualité de l'eau est parfaite), « désensauvagement », ...).

Il serait grave de profiter d'un décalage entre la situation de fait (avec effet juridique) et la situation sur papier pour réduire la superficie actuelle du Marais et mettre en danger son équilibre écosystémique et les nombreux services qu'il rend.

Le Marais Wiels permet de manière tout à fait naturelle sans intervention de l'humain et sans jamais déborder, une série de services : lutter contre les inondations en retenant les eaux de pluie (potentiel : 16 000 m3) et ainsi éviter la saturation des égouts et le rejets des eaux propres vers la station d'épuration ; rafraîchir (lutte contre les îlots de chaleur) ; renflouer la nappe phréatique et respecter ainsi le cycle de l'eau, capter le CO2, filtrer l'eau via les roseaux, accueillir et renforcer la biodiversité, fournir une zone de repos et de ressourcement pour les humains, éveiller à la nature en plein centre urbain, etc. Le tout, gratuitement, sans eutrophisation de l'eau (l'eau du Marais Wiels est la plus pure de la Région de Bruxelles-Capitale), sans odeur désagréable, sans intervention de l'homme.

En bref : le projet existe déjà, c'est la nature qui l'a fait !

Rappelons les termes de la déclaration de politique générale de la RBC (8) et exigeons cohérence et respect de l'esprit des lois. C'est entre autres ce que réclamaient le millier de personnes marchant joyeusement pour la sauvegarde l'entièreté du Marais Wiels, le 15 mai 2022 (9). Sauvons TOUT le Marais Wiels !

Une flaque, une mare, un marais, un étang ? Que dis-je un étang ? C'est un lac ! Féériquement, en février 2022, un couple de cygnes est arrivé par les airs au Marais Wiels. En mai, 6 cygnons y sont nés. Un signe ? Le jeu de mot est facile, mais la lutte ne l'est pas. Vous pouvez suivre les actualités du Marais Wiels via les réseaux sociaux Fb et IG Marais Wiels ou nous contacter à l'adresse mail

maraiswiels@gmail.com

Le Marais Wiels Moeras asbl

- (1) <http://www.quartierwielswijk.be/wp/fr/2022/06/marais-wiels-2015-apport-faune-et-flore-realise-par-leon-meganck/>
- (2) Aujourd'hui, 257 espèces y sont répertoriées.
<https://observations.be/locations/251576/observations/?advanced=on>
- (3) <https://www.youtube.com/watch?v=KWoyOTXLB7E>,
<https://www.facebook.com/VewsRTBF/videos/929110560822934>
- (4) <https://ecolo-forest.be/2020/10/29/le-gouvernement-bruxellois-va-acquerir-les-terrains-du-marais-wiels-et-le-batiment-du-metropole/>,
<https://activityreport2017.citydev.brussels/fr/project/une-nouvelle-vie-pour-la-friche-marais-wiels>
- (5) <http://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/les-plans-daffectation-du-sol/le-plan-regional-daffectation-du-sol-pras/prescriptions/a.-prescriptions-generales-relatives-a-lensemble-des-zones>
- (6) https://etaamb.openjustice.be/fr/ordonnance-du-16-mai-2019_n2019012903.html
- (7) Au projet Beliris qui était prévu entre le WIELS et le BRASS (terrain acquis par la Région en 2018, (https://www.beliris.be/projets/cru4-vanvolxem.html?fbclid=IwAR2awmrWYAHc06GFR6aAdt5vZdCg_9oaq4P66RGdbewgITCfcxqJKb828w), est venu s'ajouter un projet d'aménagement des abords du Marais Wiels. Comme est venu s'ajouter, de nulle part (exigence de la Commune ?), en fin du Master Plan porté par celle-ci « Forest sur Senne », un projet de 1000 m² d'une plaine de jeux (dite « speelbos ») à la place d'une vaste roselière.
- (8) « Une stratégie de résilience urbaine sera mise en place afin d'anticiper notamment, au niveau de l'aménagement du territoire, les conséquences des dérèglements climatiques et des risques sociaux et environnementaux qui en découlent. Le Gouvernement poursuivra ainsi sa politique d'achats de terrain ou de conclusion de baux emphytéotiques afin de relier les différentes étendues vertes ou bleues et améliorer ainsi leurs maillages respectifs. Afin de restaurer la biodiversité, garantir des îlots de fraîcheur lors des épisodes de canicule et prévenir les inondations, le Gouvernement développera également un programme de verdurisation » p.89 al.6
<http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2019/07/07-20-D%C3%A9claration-gouvernementale-parlement-bruxellois-2019.pdf?fbclid=IwAR2A4d5TKMMIPFYsqF4cT4L27TqMgx7LScUKFjmy0S1P6VfIjXZ6MagKCYs>
- (9) <https://www.bruzz.be/videoreeks/zaterdag-14-en-zondag-15-mei-2022/video-buurtbewoners-voeren-actie-voor-bescherming?fbclid=IwAR1INJwgBkLrMVce6rdU7fpFNrDLLLLvcGBICenkDxbMoyfnw-4R71Fz1iY>, <https://www.rtb.be/article/a-forest-les-defenseurs-du-marais-wiels-ne-desarmement-pas-10994728?fbclid=IwAR2WsfEEBs6uDKsHobrwTB1cpPm4kc0xIyTRifaOVDLqOM8vJIO2KDziPKA>. Les participants marchaient également pour réclamer une nouvelle politique urbaine : https://www.lesoir.be/426471/article/2022-02-25/pour-bruxelles-ville-vivable?fbclid=IwAR2zvEhHZYyv5NqMeDRI40Rj3p5I_vI301XeqfAXXryHQH9Er0wsZKMLoUo